

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6–10 juin 2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2005/1/2/Rev.1
18 mai 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2005. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

En application de l'article XII du Règlement intérieur et conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil voudra peut-être aussi nommer un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour examen, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel sur les résultats de 2004

L'article VII.2 du Règlement général stipule que "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, présentée dans le document "Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance" (WFP/EB.3/2000/3/1), approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000, stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé. Un Rapport annuel intérimaire sur les résultats de 2003 (WFP/EB.A/2004/4-A) a été soumis en 2004 pour examen au Conseil, qui a reconnu que "le contenu de ce rapport correspondait bien à la portée et à l'objet des nouvelles modalités de gouvernance" (WFP/EB.A/2004/9). Il a également été noté que le Rapport annuel sur les résultats, qui répond aux exigences de l'article VII.2 du Règlement général, remplacera le Rapport annuel du Directeur exécutif, à partir du Rapport annuel sur les résultats de 2004 (WFP/EB.A/2004/5-F).

Le Rapport annuel sur les résultats de 2004 constitue le principal moyen de rendre compte pour suivre et présenter les résultats annuels obtenus à la lumière des objectifs énoncés dans le Plan stratégique (2004-2007) et le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004-2005. La première partie de ce rapport présente le contexte général et les faits saillants de l'action du PAM en 2004, ainsi que les résultats d'ensemble et par catégories d'activités. Elle comprend également un aperçu des tendances récentes et des enseignements tirés, comme cela avait été demandé par le Conseil (réunion du Bureau de décembre 2004). Dans la deuxième partie, les résultats sont examinés en fonction des cinq objectifs stratégiques, y compris les résultats à long terme, et les neuf objectifs de gestion. Les annexes contiennent des informations sur l'organigramme du PAM et la dotation en personnel, les conclusions des évaluations et les enseignements à en tirer, les données institutionnelles sur le flux d'aide alimentaire, les contributions et les donateurs, l'achat de produits alimentaires, les dépenses opérationnelles par région, pays et catégorie d'activités pour l'exercice 2001-2004.

5. *Questions de politique générale*

a) Plan stratégique (2006-2009)

À sa troisième session ordinaire en 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation b) relative à la gouvernance, le Plan stratégique et financier actuel devrait être transformé en un Plan stratégique, en intégrant notamment des objectifs axés sur les résultats. Le Plan stratégique a été présenté pour la première fois à la troisième session ordinaire de 2003. Ce document sera soumis au Conseil **pour approbation**.



b) Directives relatives à la réalisation du droit à l'alimentation: rapport d'activité*—
retiré

Conformément à l'adoption des directives volontaires relatives à la réalisation du droit à l'alimentation débattues à l'échelle internationale, en septembre 2004, par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Conseil de la FAO, et suite aux débats qui se sont tenus à la troisième session ordinaire du Conseil en octobre 2004, le Conseil sera saisi, **pour information**, d'une note d'information exposant l'utilité de ces directives pour l'action du PAM.

c) Note d'information sur la mise en oeuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007)*

Le PAM a pour mission de permettre à ceux qui ont faim d'avoir accès à l'alimentation en période d'insécurité alimentaire aiguë et chronique, contribuant ainsi à l'objectif de développement du Millénaire qui est de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici à 2015. À cet effet, le PAM a élaboré une politique concernant la problématique hommes-femmes pour 2003-2007, qui a été approuvée par le Conseil en 2002. L'examen à mi-parcours rendra compte de l'état d'avancement des grandes initiatives visant à mettre en oeuvre et à intégrer dans les activités la problématique hommes-femmes. Les initiatives à l'appui de ce programme comprennent des études de référence, des directives, une formation à la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes et des études de terrain. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

d) Répondre à l'appel à l'action : le point sur les activités de lutte du PAM contre le VIH/SIDA*

Un rapport faisant le point sur la mise en oeuvre de la politique du PAM concernant le VIH/SIDA sera présenté **pour information** en réponse à la décision prise par le Conseil à sa première session ordinaire de 2003 (WFP/EB.1/2003/10) de demander un rapport d'activité sur la mise en oeuvre de la politique qui serait soumis au Conseil en 2005.

e) Rapport sur la gestion de l'évaluation

Le rapport sur la gestion de l'évaluation est soumis **pour examen**. Il a été élaboré par le Secrétariat suite aux discussions avec le Groupe directeur sur la Gouvernance, conformément à la décision prise par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Ce document a été conçu dans l'objectif de renforcer davantage le rôle de l'évaluation au PAM.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Rapport de synthèse sur les questions financières*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document exposant diverses questions financières réunies dans un rapport de synthèse complet. Ce document comprendra le rapport financier pour 2004 et présentera des questions concernant la gestion de la trésorerie et des placements, ainsi qu'un rapport sur l'utilisation des ressources et des dérogations.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Rapport du Commissaire aux comptes sur la mise à niveau du Système mondial et réseau d'information du PAM

Le Commissaire aux comptes présente, **pour examen**, un rapport évaluant la capacité du PAM à effectuer la mise à niveau du système ainsi que la méthodologie à adopter.



- c) Suites données aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes
Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**.
Le Conseil sera également saisi **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.
- d) Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation*
Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation.
- e) Situation actuelle du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005*
Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005.
Le Conseil sera également saisi **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.
- f) Rapport du CCQAB sur les ressources, les questions financières et budgétaires soumis à la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2005
Le Rapport du CCQAB sur les ressources, les questions financières et budgétaires soumis à la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2005 est présenté **pour information**.

7. *Rapports d'évaluation*

- a) Rapport résumé d'évaluation du portefeuille d'activités de développement et de redressement en Ouganda
OEDE a effectué une évaluation du portefeuille d'activités de développement et de redressement menées en Ouganda en 2004, y compris une mission d'évaluation en septembre. L'évaluation porte essentiellement sur l'efficacité et l'efficacé des activités du portefeuille, notamment sur les efforts visant à stimuler la production grâce à l'achat de produits locaux à de petits agriculteurs. Le document est soumis au Conseil **pour examen**.
- b) Rapport résumé sur la suite donnée par le PAM aux recommandations découlant des évaluations*
L'examen avait pour objet d'étudier l'utilité des recommandations découlant des évaluations pour en tirer des enseignements. Les conclusions et les recommandations formulées seront prises en compte lors de la mise au point des directives pratiques en matière d'évaluation. Ce document est soumis **pour information**. Il pourra être lu en même temps que le document sur "La gestion de l'évaluation au PAM", présenté au Conseil au titre du point 5 e) de l'ordre du jour.

Questions opérationnelles

8. *Projets de programmes de pays*

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés par le Conseil lors de sa session en juin. Les programmes de pays sont ensuite affichés sur le site web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays ci-après sont donc soumis au Conseil **pour examen**:

- Ouganda 10426.0 (2006–2010)
- Burkina Faso 10399.0 (2006–2010)
- Ghana 10418.0 (2006–2010)



9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique latine et Caraïbes 10411.0
- Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique centrale 10421.0

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver :

- Tanzanie 10065.0

c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Kenya 10258.01
- Érythrée 10192.01
- Territoire palestinien occupé 10387.0

10. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet – 31 décembre 2004)**

a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les projets de développement ci-après approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Afrique du Sud 10394.0

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les IPSR ci-après approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Timor-Leste 10388.0

d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR ci-après approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués

e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier – 31 décembre 2004)

Le Conseil sera également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2004).



11. *Questions d'organisation et de procédure*

a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006*

Suite à la demande présentée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2005-2006 est soumise au Conseil **pour information**.

b) Mécanisme d'approbation par correspondance des IPSR et des révisions budgétaires y afférentes

À sa troisième session ordinaire de 2004, Le Conseil a approuvé, dans les cas d'extrême urgence, le rétablissement du mécanisme d'approbation par correspondance par ce dernier des IPSR et des révisions budgétaires y afférentes. Suite au débat qui a eu lieu pendant la session du Conseil, le Bureau a prié le Secrétariat de proposer un mécanisme formel d'approbation par correspondance, qui est présenté au Conseil **pour approbation**.

12. *Questions d'administration et de gestion*

a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période (1er janvier–31 décembre 2004)

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-comité des projets lors de sa douzième session, qui "soulignait la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Suite aux recommandations du Conseil, le rapport sur les pertes après livraison décrit les mesures mises en place par le Secrétariat et présente des informations mises à jour sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM.

b) Note d'information sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM*

Suite à la demande formulée par le Conseil lors de sa dernière session, une note d'information sur le suivi des produits alimentaires sera présentée. Elle fera ressortir les progrès accomplis en ce qui concerne (i) le suivi des produits alimentaires, notamment l'enregistrement des pertes et l'établissement des rapports, (ii) la manière dont le système de suivi des produits alimentaires du PAM permet d'améliorer la gestion des programmes et (iii) les difficultés rencontrées dans le domaine du suivi des produits.

c) Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) *

Le Conseil sera saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2004. Elle inclut les administrateurs recrutés au niveau international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le Programme.



d) Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité*

Le Conseil a examiné à sa session annuelle de 2004 le document intitulé "Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2004/7-C) et a pris note de son contenu, notamment de l'intention du Secrétariat d'informer régulièrement le Conseil des progrès accomplis. Il est prévu dans le Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006 (WFP/EB.1/2005/9) approuvé par le Conseil que le Secrétariat fasse rapport sur cette question importante à la session annuelle. Conformément à sa décision 2005/EB.1/21, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui soumettre un rapport sur les incidences de la décision finale prise par l'Assemblée générale (A/RES/59/276/XI) sur le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Ce document est soumis **pour information**.

13. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2005 est soumis au Conseil pour aval.

14. **Questions diverses**

a) Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM*

Le rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, présenté oralement à la première session ordinaire de 2005 est soumis au Conseil **pour information**.

b) Rapport sur la visite des membres du Conseil d'administration dans le Territoire palestinien occupé*

Un exposé oral sur la visite des membres du Conseil dans le Territoire palestinien occupé effectuée en avril 2005 dans le cadre des projets pilotes menés dans le contexte de l'Examen des procédures de l'Organisation est présenté au Conseil **pour information**.

c) Rapport sur la visite conjointe effectuée en Azerbaïdjan par les membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM*

Un exposé oral sur la visite conjointe effectuée en mai 2005 en Azerbaïdjan par les membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

15. **Vérification des décisions et des recommandations adoptées**

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

